

---

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

---

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2014

---

Nombres de membres en exercice : 8  
Nombres de membres qui ont pris part à la séance: 8  
Date de la convocation : 11/10/2014

L'an deux mille quatorze, le 20 octobre à 20 heures 15,  
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire

Présents : CROZET Yves, DELAYE Marie-Yvette, ISNARD Michel, LABROSSE Simone, ODIN Catherine, ODIN Corentin, VERMOREL Jean, VERMOREL Roger.

Absent excusé : néant.

Secrétaire : Catherine ODIN

-----  
Monsieur le Maire ouvre la Séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 22 septembre 2014.

**Le Conseil, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire :**

Communauté de communes:

- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les nouveaux statuts de la communauté de communes devenue Charlieu-Belmont Communauté suite à la fusion des deux secteurs intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ces statuts ont été harmonisés sans suppression ni adjonction.
- Il fait lecture des compétences obligatoires (développement économique et aménagement de l'espace communautaire), optionnelles (logement social d'intérêt communautaire, gestion des déchets) et facultatives (développement touristique, domaine culturel, protection de l'environnement, enfance jeunesse, gestion des équipements culturels, sportifs et d'enseignement élémentaire, technologie de l'information et de la communication, santé, fourrière, domaine social).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces nouveaux statuts.

Partenariat ERDF :

- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de partenariat avec ERDF permettant une meilleure information des élus, notamment en cas d'accident ou interruption de service, ainsi qu'une meilleure orientation.

Après lecture, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention.

#### Délégation du Conseil Municipal au Maire :

- Monsieur le Maire fait part de la demande du Trésor Public d'effectuer une délégation du Conseil Municipal au Maire afin de favoriser une bonne administration communale en allégeant certains actes.

Le Conseil Municipal autorise cette délégation de compétences suivant les termes de la proposition de délibération (signature des devis de moins de 10 000 €, autorisation de signatures des marchés publics, contrats d'assurance, concessions..., autorisation d'ester en justice...)

#### Achat de terrain :

- Monsieur le Maire propose de compléter la délibération du 28 juin 2013-2013/41 pour préciser les conditions d'acquisition des parcelles A 61 et A 62 appartenant à Monsieur SANY.

Le Conseil Municipal indique que les frais d'actes notariés et de bornage seront pris en charge par la commune et choisit Maître GRAZZINI de Chauffailles comme notaire.

#### Voirie :

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le problème d'effondrement du mur de soutènement, derrière le bâtiment communal, au bord de la voie communale n° 9. Le Conseil Général a délivré une autorisation de commencer les travaux dans l'attente d'une réponse définitive pour l'obtention de la subvention. Pour des raisons de sécurité et de préservation des structures existantes (maintien du préau...) le Maire indique, en accord avec le Conseil Municipal, qu'il prendra un arrêté pour classer une partie de cette voie en impasse. Les travaux pourront être engagés prochainement.

#### Cantine scolaire :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de convention proposée par la commune de Saint-Clément de Vers visant à faire prendre en charge une partie des frais de cantine pour les enfants de Saint-Germain scolarisés dans leur école.

Pour qu'il n'y ait pas différence de traitement avec les élèves scolarisés ailleurs, ainsi que pour des raisons financières, le Conseil Municipal refuse de payer la part communale demandée par la convention et rejette donc cette dernière.

#### Subvention :

- Monsieur le Maire présente les devis du changement d'une porte sur le bâtiment communal. La proposition retenue est celle de la société DUBESSY et Fils pour 2 356.32 € TTC, soit 1963.60 € HT.

Le Conseil Municipal valide ce devis et demande l'inscription de cette dépense au programme des enveloppes cantonales 2015 délivrées par le Conseil Général.

- La demande de versement de la subvention pour le matériel de sonorisation a été adressée au Conseil Général.
- Une dérogation a été obtenue pour commencer les travaux de mise en sécurité du virage des « Dames », dans l'attente d'une réponse concernant le financement de la part du Conseil Général.

Divers :

- Le grenier du bâtiment communal a été nettoyé et doit être isolé. Le choix d'un isolant soufflé de laine de verre à coût réduit incluant le dispositif des certificats d'économies d'énergie a été choisi. La meilleure proposition a été faite par l'entreprise GDI Isolation pour un montant de 851.64€ TTC pour 206 m<sup>2</sup> (aides CEE déduites). Ce devis est validé et les travaux devront être prévus fin novembre.
- Monsieur le Maire fait part de la lettre de don à la commune de 2 bennes de la part de Mme TORTEL, entreposées à Chantefay. Celles-ci seront déplacées, l'une sera cédée gratuitement à l'entreprise qui fera la manutention (M. JACQUET Laurent) et l'autre sera conservée par la commune et installée au Tourniquet vers le dépôt communal.
- L'INSEE informe qu'une dotation forfaitaire sera allouée à la commune pour l'organisation du recensement de la population en 2015 de 600 €. Les conditions d'exercice réservées au coordonnateur et à l'agent recenseur sont précisées.
- Plusieurs devis de sel de déneigement sont proposés. Le Conseil Municipal réfléchit aux conditions de stockage et prendra une décision prochainement.
- La préparation du bulletin communal est engagée. La partie administrative sera corrigée et complétée par la secrétaire, des articles seront rédigés par les élus et demandés aux associations.

Agenda :

- **Prochain Conseil Municipal : lundi 1<sup>er</sup> décembre à 20 heures 15.**
- Communauté de communes Commission Tourisme Culture et Communication : mardi 4 novembre à 18h30.
- Commémoration du 11 novembre : dimanche 9 novembre à 11 heures.
- Visite des chemins : samedi 22 novembre à 13 heures 30
- Vœux du Maire : dimanche 11 janvier 2015 à 11 heures.

Séance levée à 22h25.

Le Maire,

Yves CROZET